



**ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS**

8 RUE FLANDRES DUNKERQUE 1940

APPT. 2503

28300 MAINVILLIERS

Tel : 06 12 90 31 05

Courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Site web : www.lesjoyeuxmirauds.fr

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/>

Bagneux, le 20 janvier 2022

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Comme chaque année, l'Association Les Joyeux Mirauds représenté par Pascal ROGER, vous propose sa deuxième manifestation estivale qui se déroulera du samedi 30 juillet au samedi 13 août 2022 inclus au pays de Louis PASTEUR, Claude Joseph Rouget DE LISLE, Marcel AYMÉ, Bernard CLAVEL, Paul-Émile VICTOR, Hubert-Félix THIÉFAINE et quelques 'uns d'autres, je veux parler de la région Bourgogne-Franche-Comté et plus précisément, du Jura.

Le Jura est un département français nommé d'après le massif du Jura, du gaulois juris qui signifie « forêt de montagne ». C'est un des huit départements de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il fait partie de la région historique et culturelle de Franche-Comté.

Il est limitrophe des départements du Doubs, de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Ain, ainsi que du canton de Vaud en Suisse.

Le Jura est riche de son passé et vous invite à un véritable voyage dans le temps ! Du fait de son histoire, le Jura a hérité d'un patrimoine riche et diversifié avec des édifices et des musées atypiques. Et, de part sa géologie si particulière, le Jura est le témoin des mouvements et formations terrestres qui se sont produits il y a des millions d'années. C'est d'ailleurs le Jura qui a donné son nom à l'ère du « jurassique » ! De nombreux sites géologiques exceptionnels (grottes, reculées, lapiaz, pistes à dinosaures,...) sont à voir absolument !

Le Jura est une destination touristique 4 saisons à la fois unique et multiple. Elle offre une diversité de paysages, d'ambiances et de cultures qui en font une destination riche, pleine de ressources et de découvertes inattendues. De la plaine qui longe la Bourgogne à l'Ouest, aux montagnes qui le séparent de la Suisse à l'Est du département, des espaces variés s'étagent successivement, tel un escalier, de la plaine doloise et bressane aux Montagnes du Jura, en passant par le Vignoble, le Pays des Lacs et la Petite Montagne. Tantôt ville, tantôt campagne, reculées secrètes ou grands sites, le Jura est synonyme de paysages enchanteurs et diversifiés.

C'est au Village Vacances Neige et Plein Air perché à 1100 mètres d'altitude aux abords du petit village de LAMOURA, situé au cœur du parc naturel du haut-Jura et à proximité de la frontière franco-suisse que vous poserez vos valises et ce durant une ou deux semaines selon votre envie.

Le petit village de LAMOURA bénéficie de ce fait d'un environnement exceptionnel. La forêt du « Massacre », qui domine le village à l'est, a été ainsi dénommée par les habitants en souvenir de l'affrontement sanglant qui opposa en 1535 les troupes de François 1^{er} à celles du duc de Savoie. La commune de Lamoura est située à environ 17 kilomètres à l'est de Saint-Claude et à 38 kilomètres de la ville frontalière Divonne-les-Bains dans l'Ain. Elle est l'un des quatre villages de la station des Rousses. Le village s'enorgueillit de posséder sur son territoire, le lac le plus élevé du Jura (1152m), ultime trace de l'ancienne vallée glaciaire. Dominée par le Crêt Pela (1495m), la commune a fait le choix de développer dès le début des années 60 des infrastructures permettant la pratique du ski alpin puis a pris toute sa place quelques années plus tard dans l'essor du ski nordique. Ce n'est pas un hasard si c'est depuis Lamoura que s'élancent chaque année plusieurs milliers de skieurs pour la Transjurassienne, course de 76 kilomètres qui relie Lamoura à Mouthe, village du Haut Doubs.

Coco, le directeur du Village Vacances Neige et Plein Air et toute sa très sympathique équipe se feront un réel plaisir de vous accueillir dans leur établissement composé de 65 chambres avec sanitaires complets et privatifs. Bar, salle TV, salle de spectacle et espace aquatique et bien-être (piscine chauffée, sauna et hammam) seront mis à votre disposition pour vous détendre et vous amuser. Le restaurant panoramique vous fera découvrir la diversité des spécialités régionales tout en vous offrant une vue imprenable sur une combe bordée d'épicéas et sur le fameux lacs de LAMOURA.

Village Vacances NEIGE ET PLEIN AIR - La Combe du Lac, 39310 LAMOURA.

Vous serez hébergés à deux ou en individuelle en pension complète dans des chambres de 23/m2 tout confort équipées de sanitaires complets dont une grand salle de bain avec double vasque et une douche. Le petit plus, les toilettes sont séparés. Elles sont toutes équipées de la télévision et d'une terrasse sur les chambres côté rue.

Pour des questions de sécurité, un téléphone est disponible au RDC à l'accueil.

Une solution Wifi illimitée et gratuite dans tout l'établissement, (code à obtenir à la réception ;

Lits faits à votre arrivée, serviettes de toilettes et drap de bain fournis et changés tous les mercredis et samedis ;

Ménage fait dans les chambres tous les mercredis et samedis ;

Sèche-cheveux disponibles sur simple demande à l'accueil mais il est préférable d'apporter le vôtre ;

Une salle à votre disposition pour se réunir.

Les services et équipements qui vous seront proposés sont :

Un programme d'activités & d'animations tous les jours ;

Une restauration soignée et équilibrée servie à l'assiette honorera vos papilles par la découverte de spécialités régionales du Jura : fromages du pays (Morbier, Bleu de Gex, Comté, Polinois), saucisse de Montbéliard, morbiflette, etc. ;

Elle comprend le petit déjeuner entre 7h30 et 9h, le déjeuner de 12h15 à 13h et le dîner de 19h15 à 20h avec vin rouge et rosé à discrétion, eau minérale ou gazeuse et le café ou thé aux déjeuners et dîners.

Le petit déjeuner sera lui sous forme de buffet.

Un bar ouvert une heure avant et après le déjeuner, Une heure avant le dîner et le soir, jusqu'à 00h30 avec une terrasse extérieure ;

Salle avec un babyfoot, billard ETC. ;

Salle TV ;

Bibliothèque / ludothèque ;

Notre espace bien-être ;

Parce que votre bien-être est au centre des préoccupations du personnel de votre lieu d'hébergement, il vous est proposé :

Espace piscine intérieure et chauffée à 28° ouverte de 9h30 à 21h tous les jours (profondeur : 86 CM à 1,60 M.) ;

« Prévoir individuellement maillot de bain, serviette de plage, claquette de piscine ou e méduses ».

Gym aquatique tous les jours ;

Sauna & hammam.

Les deux points négatifs sont que le Village Vacances NEIGE ET PLEIN AIR est en bordure d'une route assez passante et que le réseau mobile est quasi inexistant mise à part Orange et encore...

Outre les activités proposées par les animateurs du Village Vacances, l'Association Les Joyeux Mirauds se fera un plaisir de vous préparer un programme sur mesure accessible à votre spécificité de handicap visuel durant lequel vos papilles gustatives seront sollicitées, votre curiosité culturelle aiguisée, vos petits muscles de citadins soumis aux efforts des randonnées ou de sports nautiques... (Le programme détaillé de vos vacances sera disponible courant juin voire début juillet.) Il y en aura pour tous les goûts ! En outre, pour terminer les journées déjà bien remplies, des barbecues, des soirées karaoké ou dansantes et autres spectacles vous seront proposés par l'équipe d'animation du Village Vacances. Il va de soi que toutes vos propositions de jeux ou autres activités nocturnes seront les bienvenues ! Cette escapade, placée sous le signe de la détente, sera marquée par une ambiance conviviale, de partage et de fête.

De ce fait, pour les randos, il est impératif de mettre dans vos bagages de bonnes chaussures de marche dans lesquelles vous êtes confortables, un nécessaire de baignade pour les activités nautiques tant pour la piscine que pour la base de loisir de VOUGLANS et de quoi vous protéger du soleil.

Attention : Le Jura étant une région montagneuse sujette à de superbes randonnées, nous conseillons aux personnes ayant des problèmes pour se déplacer de bien évaluer la difficulté du programme qui vous sera proposé. N'hésitez pas à entrer en contact avec Les Joyeux Mirauds pour en parler.

Il conviendra également pour chacun d'entre vous d'avoir sur vous une carte d'identité ou un passeport en cours de validité pour nos escapades en Suisse.

Le tarif de cette manifestation est fixé à :

- 750,00€ la semaine et à 1.500,00€ les deux semaines pour les déficients visuels

En échange de la vigilance et de l'implication pour guider les personnes déficientes visuelles dont les accompagnateurs devront faire preuve durant cette manifestation, une participation de 350,00€ par semaine leur sera demandée.

Un supplément de 110,00€ par semaine pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre très limité qui sera attribuées par ordre d'inscription.

Ces montants comprennent :

- L'hébergement en pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour ;
- Le vin, eaux minérales / gazeuse à discrétion et café à tous les repas ;
- Les activités prévues au programme ;
- Les transports en autocar grand tourisme.
- L'utilisation gratuite d'un audiophone moyennant une caution de 150,00€ ;
- L'assurance rapatriement ;

Ne sont pas compris dans ces tarifs :

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile au lieu de rendez-vous, quel qu'il soit ;
- Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus ;
- Toutes consommations hors boissons prévues durant les repas ;
- Les achats de souvenirs et autres activités hors programme ;
- Le déjeuner du premier et du dernier jour de votre manifestation.

Toutefois, si vous souhaitez un panier repas pour le trajet entre le Village Vacances et votre domicile pour le samedi 6 ou le samedi 13 août 2022, merci de bien vouloir le signaler à l'avance et de prévoir le règlement de ce dernier à remettre au responsable de cette manifestation. Le tarif du panier repas sommes toute assez simple vous sera communiqué ultérieurement.

Pour cette manifestation, si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides est insuffisant, et ou en raison de la pandémie de la Covid-19 les déplacements doivent être restreints par arrêté ministériel, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

Vu le nombre limité de places disponibles, et pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 4 juillet 2022. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse :

<https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de vos vacances, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celle-ci en plusieurs fois., Le solde doit être impérativement réglé avant le 25 juillet 2022 au plus tard. Si un acompte était perçu ou reçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Vous pouvez payer par chèque libeller à l'ordre des Joyeux Mirauds à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête, par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande.

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. »

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2022 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Pour un meilleur confort d'écoute lors des visites proposées, l'Association mets à votre disposition gratuitement un pack comprenant un audiophone et ses accessoires. (Seule une caution de 150,00€ par chèque bien séparée du règlement de votre manifestation vous sera demandée et rendue à la restitution de l'étui complet et l'appareil en bon état).

Petite précision : ce dispositif est très fortement recommandé aux accompagnateurs comme aux personnes déficientes visuelles. Pour votre confort personnel et aussi pour une question d'hygiène, il vous est conseillé vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire, il vous sera possible d'en acheter une au prix de 10,00€ auprès de l'Association.

Ce dispositif est compatible avec la boucle à induction pour les appareils auditifs.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Les samedis 30 juillet et 6 août 2022, quel que soit votre mode d'acheminement, un regroupement s'effectuera à l'accueil Accès Plus de la gare de BELLEGARDE avant 16h30. Vous prendrez l'autocar pour rejoindre votre Village Vacances NEIGE ET PLEIN AIR (1h15 environ de trajet). Le 6 et 13 août 2022, vous serez à la gare de BELLEGARDE à 12h. Merci de bien vouloir prendre en compte ces horaires de rendez-vous et d'organiser votre voyage aller-retour (attente accès plus comprise) entre votre domicile et la gare de BELLEGARDE en fonction de ces derniers.

Attention ! Très important, aucune flexibilité ne sera possible concernant les horaires de rendez-vous cités ci-dessus.

(Pour les parisiens ou celles et ceux qui transiteraient par Paris, nous vous conseillons de prendre pour le 30 juillet, au départ de la gare de Lyon, le TGV LYRIA vers 12h15 pour une arrivée à BELLEGARDE

vers 15h et pour le 13 août, au départ de BELLEGARDE, le TGV vers 13h pour une arrivée à Paris vers 15h45.

Le samedi 6 août 2022, nous organiserons une navette depuis le Village Vacances NEIGE ET PLEIN AIR de LAMOURA jusqu'à la gare de BELLEGARDE pour ceux qui repartiront, et de la gare de BELLEGARDE jusqu'au Village Vacances NEIGE ET PLEIN AIR à LAMOURA pour ceux qui arriveront selon les horaires cités ci-dessus. Les personnes dont l'inscription aura été confirmée seront tenues informées de tout éventuel changement. Ainsi, vous pourrez comme à l'accoutumée, rester une ou deux semaines.

Afin d'alléger la tâche des accompagnateurs qui seront déjà suffisamment sollicités, nous vous demandons d'amener du linge en quantité suffisante pour la durée de vos vacances.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le début de vos vacances attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités à caractère sportive et touristiques en plein air, à faire des randonnées pédestres, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple.... Toutefois, nous avons constaté que certaines personnes surestiment leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Protocole sanitaire

En cette période d'épidémie de Covid-19, l'ensemble des adhérents de l'association Les Joyeux Mirauds se doivent de respecter les règles sanitaires en vigueur dans les lieux d'hébergements, les lieux touristiques, les restaurants, les transports en communs et autres...

C'est pourquoi, un référent Covid sera présent pour cette semaine de vacances de manière à prévenir d'une éventuelle contamination même si le risque zéro n'existe pas.

A avoir impérativement dans vos bagages :

- Une quantité suffisante de masques chirurgicaux jetables pour la durée de vos vacances (à raison de deux à trois minimums par jours) ;
- Pour celles et ceux qui le souhaitent, nous préconisons l'utilisation de gants jetables dans le cas où des objets seraient à toucher lors des visites touristiques ;
- Des sachets hermétiques de manière à stocker les masques et gants usagés en attendant de les jeter dans une poubelle ;
- Du gel hydroalcoolique en quantité suffisante.

Pour participer à cette manifestation, outre le traditionnel certificat médical requis, vous devrez fournir par voie dématérialisée si vous le pouvez ou si non, au référent Covid sur place lors de l'accueil en gare, soit un pass vaccinal valide, soit un test Covid négatif datant de 48 heures au plus.

Le port du masque sera obligatoire à l'intérieur du chalet où le groupe sera hébergé, mais également, en cas de sortie, dans les magasins et les transports et, plus généralement, dans tous les lieux fermés.

Le retrait du masque sera possible si le respect des préconisations relatives aux mesures barrières est réalisable. Idem lors de la prise des repas du groupe.

En rapport avec le handicap des participants déficients visuels, les accompagnateurs « encadrants » valides chargés de les guider lors des activités ou pour les aider à l'orientation dans leur lieu de villégiature ne pourrons pas respecter cette distanciation physique. C'est pourquoi, s'ils le souhaitent, l'association leur proposera des Manchettes jetables en Polyéthylène de manière à limiter le contact physique direct.

Parce que l'association a à cœur de protéger votre santé et de vous assurer une sécurité optimale durant cette escapade, pour prévenir tout risque de contamination, il sera appliqué les mesures suivantes :

En cas d'une hausse de température corporelle, de symptôme ressenti par un participant déficient visuel ou un accompagnateur, l'association fera appel à un médecin généraliste de manière à établir un diagnostic et d'envisager au besoin un rapatriement sanitaire.

Le participant serait invité, conformément aux consignes gouvernementales, à se placer en quarantaine pendant 72 heures, puis à effectuer un test covid. En cas de résultat négatif, l'adhérent reprendrait sa place auprès du groupe. En cas de résultat positif, l'association envisagera la solution du rapatriement de la personne concernée.

La même procédure serait mise en œuvre en cas de symptôme ressenti par un accompagnateur « encadrant » valide, sans que la continuité de la manifestation ne soit remise en cause.

Le référent Covid sera désigné, en raison du contexte actuel, responsable adjoint de la manifestation afin de pallier une éventuelle défaillance du responsable principal.

Les cas contacts seront également testés régulièrement et mises à l'isolement si besoin.

Au-delà de trois personnes contaminées, le responsable devra mettre un terme à la manifestation séance tenante et s'occuper du rapatriement individualisé de l'ensemble des participants.

Afin d'organiser et d'assurer au mieux cette manifestation, sans omettre un niveau de sécurité et de confort optimal au cours de tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités. La recherche d'accompagnateurs sympathiques surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellentes vacances avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, cette tâche reste l'affaire de nous tous et toutes adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises. Par conséquent, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel.

Nota : Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train reste coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs et il est plus agréable pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation est pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, si le billet guide venait à ne pas être utilisé, vous en serez averti par le responsable au préalable. Ainsi vous pourrez effectuer toutes les démarches pour être remboursé sans aucune retenue financière de la SNCF.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par téléphone au 06 12 90 31 05, par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres, ce qui est passible de poursuites judiciaires. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer. Aussi, il convient d'avoir sur vous en permanence les documents relatifs à votre compagnon et son passeport santé avec tous ses vaccins à jour et un body (Chien-guide en détente) afin d'informer les autres vacanciers du statut de votre chien d'assistance.

Nous vous attendons donc nombreux pour venir passer de merveilleuses vacances sous le soleil de cette magnifique région dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds

Margareth, Sandra, Jean-Claude et Pascal

L'objectif de l'association est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles

et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes

essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les

encadrer.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.